

Séance publique du 11 février 2008

Délibération n° 2008-4796

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : **Individualisation d'autorisation de programme - Avenue du 2° Spahis**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération du 12 juillet 2004, a inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 la requalification de l'avenue du 2° Spahis à Saint Germain au Mont d'Or.

L'avenue du 2° Spahis borde à l'ouest la ZAC de la Mendillonne. Cette voie supporte un fort trafic de transit intercommunal (supérieur à 10 000 véhicules par jour) et la sécurité des piétons et des modes doux n'y est pas assurée.

Il convient donc de déterminer le périmètre de l'intervention, à savoir :

- l'avenue du 2° Spahis, entre le chemin de la Mendillonne et la rue Villemot,
- la rue Henri Vincenot.

L'objectif de la requalification de cette voie est de sécuriser les cheminements pour piétons afin de favoriser la liaison entre la ZAC de la Mendillonne et les équipements publics tels que les écoles, la salle des fêtes et la gare SNCF.

L'étude de ce projet a été pilotée par la délégation générale au développement urbain afin de garantir une cohérence avec les équipements primaires de la ZAC.

Les travaux consisteraient en :

- la création d'un trottoir sur la partie ouest de l'avenue du 2° Spahis et la réfection du trottoir "est",
- la création d'un plateau surélevé au carrefour de la rue Henri Vincenot et de l'avenue du 2° Spahis,
- la réorganisation du stationnement rue Henri Vincenot,
- la création d'une piste cyclable, dans le sens montant à droite,
- la végétalisation des talus.

L'estimation globale des travaux et fournitures s'établit à 900 000 € TTC, incluant :

- lot n° 1 : travaux de voirie,
- lot n° 2 : travaux de plantations,
- lot n° 3 : travaux d'assainissement pluvial,
- lot n° 4 : fourniture de mobilier urbain,
- lot n° 5 : fourniture de bordures granit.

Le délai de réalisation peut s'envisager sur un an et demi, à savoir :

- 1er semestre 2008 : procédure d'appel d'offres sur lot n° 1,
- 2° semestre 2008 : travaux,
- 1er semestre 2009 : travaux.

Circuit décisionnel : ce projet a reçu un avis favorable du pôle politique des déplacements le 14 janvier 2008 et fait l'objet d'une note d'information au Bureau le 4 février 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de cette opération et la validation du programme de travaux.

2° - La demande d'individualisation de l'autorisation de programme déplacements urbains, opération Saint Germain au Mont d'Or - avenue du 2° Spahis est accordée pour un montant de 900 000 € TTC.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- . 700 000 € en 2008,
- . 200 000 € en 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,